



Affichage du 20-12-2011 au 20-02-2012
Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
En date du 08 décembre 2011

Le huit décembre deux mille onze à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger BRUNEL, Maire de la Commune de Portel-des-Corbières.

Secrétaire de séance : Brigitte PASCAL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation : 02 décembre 2011

Membres Présents : MMES BERGER - MALLET - MARTY - PASCAL – TENA - et MMRS AUZOLLE Henri – AUZOLLE Nicolas - BRUNEL – CARBOU – CARLA – LINARES - SERRAL - TEXIER -

Absents excusés et représentés : Béatrice ALLOUL a donné procuration à Thérèse MARTY – Frédéric FERRANDEZ a donné procuration à Nicolas AUZOLLE

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de membres représentés :	2
Nombre de membres absents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Approbation, à la majorité (14 voix pour et 1 abstention) du procès-verbal et des délibérations du Conseil Municipal du 26 octobre 2011.

Madame Yolande BERGER informe qu'elle n'approuvera pas ce procès-verbal parce qu'elle conteste la formule « depuis quelques mois elle ne s'impliquait plus dans ses responsabilités d'adjointe », en conséquence, elle ne signera pas les délibérations correspondantes.

M. le Maire expose à ses collègues les divers dossiers qui solliciteront l'approbation des membres du Conseil Municipal, par délibération :

Institutions

1. Commission « école—CLAMP—CLAE »

Par suite du changement d'adjoint en charge des affaires scolaires et des structures CLAMP-CLAE, conseil municipal du 26 octobre 2011, il convient de redéfinir la composition des membres de la commission « école - CLAMP - CLAE ».

Cette commission concernera uniquement les domaines de l'école, du CLAMP et du CLAE et non plus de la culture,

Madame Danielle MALLET, adjointe en charge des affaires scolaires et des structures CLAMP-CLAE pourrait être désignée responsable de cette commission,

Il est rappelé la composition de cette commission, à savoir, les membres : Thérèse MARTY, Delphine TENA, Bruno TEXIER, Béatrice ALLOUL et Brigitte PASCAL.

Souhaitez-vous y apporter des modifications ?

Yolande BERGER et Nicolas AUZOLLE souhaitent faire partie de cette commission.

Procédure de vote,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'adopter la composition de la commission « école - CLAMP - CLAE » :***



Affichage du 20-12-2011 au 20-02-2012

COMMISSION : EOLE - CLAMP - CLAE	
Responsable	Danielle MALLET
Membres	Thérèse MARTY, Delphine TENA, Bruno TEXIER, Béatrice ALLOUL, Brigitte PASCAL, Yolande BERGER et Nicolas AUZOLLE

Viticulture

2. Libéralisation des droits de plantation

La Commission Européenne a décidé en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 1er janvier 2016.

La plantation de vignes est régulée dans certains états membres depuis les années 1930 et dans l'Union Européenne depuis les années 1970.

La Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1er janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques.

Les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur.

Cette décision provoque de très vives inquiétudes chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens.

La quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production.

La Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013.

Les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1er janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc..) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir.

L'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande.

Cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire. Le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier.

Procédure de vote,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *De demander au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre, avant fin 2011, les quelques états membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée,*
- *D'inviter le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions,*
- *De demander à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative,*
- *D'appeler le Parlement Européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite,*
- *D'inviter les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.*

Finances :

3. Admission en non-valeur de titres de recettes de 2006 à 2011

Par courrier du 18 novembre 2011, Monsieur le Trésorier a apporté les informations nécessaires à l'admission en non-valeur de titres de recettes pour les années 2006 -2007 -2008 -2009 -2010 -2011 et qui sont relatifs à des créances immobilières.



Affichage du 20-12-2011 au 20-02-2012

Procédure de vote,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- *De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes qui ont pour objet des créances immobilières :*

2006		2007		2008		2009		2010		2011	
réf titre	Montant	réf titre	montant	réf titre	montant	réf titre	montant	réf titre	montant	réf titre	montant
303/2006	178.75	72/2007	130.03	09/2008	160.02	16/2009	10.00	373/2010	112.00	740/2011	2.96
		162/2007	166.24	33/2008	160.02	19/2009	144.09	377/2010	125.39	2/2011	30.49
		187/2007	166.24	60/2008	160.02	44/2009	10.00			9/2011	292.35
		212/2007	396.59	83/2008	160.02	48/2009	144.09			37/2011	30.49
		236/2007	163.74	118/2008	160.02	81/2009	10.00			44/2011	292.35
		255/2007	406.59	143/2008	160.02	85/2009	204.34			64/2011	30.49
		303/2007	76.59	188/2008	160.02	119/2009	10.00			70/2011	292.35
		288/2007	165.31	206/2008	160.02	123/2009	204.34			110/2011	30.49
		132/2007	194.92	235/2008	160.02	160/2009	10.00			117/2011	292.35
		157/2007	131.90	254/2008	160.02	164/2009	204.34			141/2011	30.49
		311/2007	27.51	307/2008	160.02	203/2009	10.00			148/2011	292.35
		310/2007	85.81	334/2008	160.02	206/2009	204.34			221/2011	52.16
						257/2009	214.34				
						35/2009	3.05				
						188/2009	3.05				
						347/2009	97.90				
						350/2009	99.59				
	178.75		2 111.47		1 920.24		1 583.47		237.39		1 669.32
MONTANT GENERAL EN EUROS										7 700.64	

- *que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 7 700.64 euros.*
- *que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.*

Pour information : un virement de crédit se fera du compte 022 « dépenses imprévues » vers le compte 65 « autres charges de gestion courantes » d'un montant de 8 000 €.



Affichage du 20-12-2011 au 20-02-2012

4. Dotation pour risques pour absence de versement de loyers, augmentation de la provision

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

A ce titre, la collectivité a un certain nombre d'encours pour lesquels les chances de recouvrement de versement de loyers sont incertaines.

La provision nécessaire pour couvrir ces risques de dépréciation s'élève à 9165.21 € (arrondi à 9200.00 €).

Tiers insolvable 1 - Reprise à 100 % du risque soit : 4 620.21 €

Tiers insolvable 2 - Reprise à 50 % du risque soit : 4 545.00 €

Il est rappelé qu'une provision budgétaire a déjà été constituée par délibération 78-2008 du 8 juillet 2008 d'un montant de 3 000.00 €. Il est proposé d'ajuster cette provision, de 6 200 €, pour absence de versement de loyers.

Les provisions constituées seront utilisées si le risque est avéré, dans le cas contraire elles seront reprises.

Le régime de droit commun pour la constitution de provision est le régime semi-budgétaire, pour lequel il est proposé d'opter.

Procédure de vote,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'augmenter de 6 200 € le montant de la provision pour risques financiers constituée en 2008 pour absence de versement de loyers.*
- De préciser que les crédits budgétaires sont prévus dans le virement interne n°3 du budget principal.*

Pour information : un virement de crédit se fera du compte 022 « dépenses imprévues » vers le compte 68 « dotations aux amortissements et aux provisions » d'un montant de 6 200 €.

5. Décision modificative 1—budget M49

Conformément à l'instruction comptable M49, la régularisation d'affectation comptable nécessite de procéder à des décisions modificatives ou virements de crédits, en conséquence, je vous demande d'approuver les opérations suivantes sur le BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	Opération	Montant en euros
I	D	041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	29	769.10
I	D	041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	10	567.88
I	R	041	2313	Constructions	10	567.88
I	R	041	2313	Constructions	29	769.10
Total dépenses						1336.98
Total recettes						1336.98

Procédure de vote,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver les virements de crédits ci-dessus*

6. Décision modificative 2—budget M49

Conformément à l'instruction comptable M49, la régularisation d'affectation comptable nécessite de procéder à des décisions modificatives ou virements de crédits, en conséquence, je vous demande d'approuver les opérations suivantes sur le BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT :



Affichage du 20-12-2011 au 20-02-2012

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	Opération	Montant en euros
I	D	041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	33	868.63
I	D	041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	26	588.00
I	D	041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	24	1 310.48
I	R	041	2313	Constructions	33	868.63
I	R	041	2313	Constructions	26	588.00
I	R	041	2313	Constructions	24	1 310.48
Total dépenses						2 767.11
Total recettes						2 767.11

Procédure de vote,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'approuver les virements de crédits ci-dessus*

7. Virement interne, budget principal

Il s'agit d'une information : une ligne de trésorerie a été ouverte auprès du crédit agricole du Languedoc pour la réalisation du pôle commercial.

Des intérêts, non prévus initialement sont appliqués. Le virement interne effectué le mois précédent ne correspondait pas à l'intégralité d'une mensualité. Pour régulariser cette situation, jusqu'à décembre 2011, un virement de 1 000 € est effectué du 022 « dépenses imprévues » au 6611 « charges financières ».

8. Indemnité allouée au trésorier

Il est proposé aux membres du Conseil l'attribution à Monsieur Alain QUINTANE, Receveur Municipal, de l'indemnité versée au titre de l'année 2011, au taux de 100 %.

Le trésorier municipal a transmis, le 03 novembre 2011, le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2011, sur une gestion de 12 mois. Le montant de cette indemnité est de 531,33 € brut.

Procédure de vote,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *De demander le concours du receveur municipal pour assurer des missions de conseil en matière budgétaire, financière ou réglementaire*
- *D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Alain QUINTANE, receveur municipal pour l'année 2011, soit 531,33 € brut.*

Libertés publiques et pouvoirs de police :

9. Droits de place des commerces non sédentaires et fixation des jours de marchés de détail

Les jours de marchés avaient été arrêtés les mercredi et vendredi et les droits de place fixés à 3 € et 15 €.

Un commerçant non-sédentaire, par courrier en date du 29 novembre 2011, sollicite le déplacement des jours de marché les jeudi et dimanche.

Procédure de vote,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité de changer les jours de marché qui restent ainsi fixés les mercredi et vendredi.



Affichage du 20-12-2011 au 20-02-2012

Commande publique :

10. Avenant général au contrat de quittancement et de contrôle de gaz liquéfiés

Le contrat de quittancement et de contrôle de gaz liquéfiés avait été conclu entre la SCI de Narbonne et la Société Esys le 17 décembre 1986, avec pris d'effet au 16 décembre 1986.

Il avait été conclu pour une durée de 5 ans, avec tacite reconduction par période successives de 5 ans. Lors du transfert dans le domaine public des voiries et réseaux de l'ensemble immobilier « cité de la gare », représentée par la SCI de Narbonne, ce contrat a donc été transféré à la collectivité.

A la suite de diverses mutations la société Esys a été reprise par la société Dalkia puis par la société Veolia Habitat Services – Proxiserve.

La date d'échéance du contrat était au 16 décembre 2011. La démarche de mise en place du futur mode de gestion et la nécessité de la continuité du service conduisent à une prolongation exceptionnelle du contrat jusqu'au 16 décembre 2012, proposée par voie d'avenant.

Procédure de vote,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ***D'acter l'avenant général au contrat de quittancement et de contrôle de gaz liquéfiés entre la Commune de Portel-des-Corbières (Aude) et la Société Proxiserve - Veolia Habitat Services (Hauts de Seine) qui fixe la résiliation et la date d'échéance au 17 décembre 2012***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.***

11. Exploitation du service de distribution publique de gaz, secteur « cité de la gare »

Le contrat actuel liant la Commune et la Société VEOLIA Habitat Services-PROXISERVE arrivera à échéance le 16 décembre 2012. La Commune de Portel est tenue de s'interroger sur l'opportunité d'une délégation de ce service public à une société privée, et dans l'affirmative, de lancer un appel d'offres pour la mise en concurrence des prestataires qualifiés.

Depuis les lois de décentralisation, les Collectivités ont la possibilité de choisir librement le mode de gestion de leurs services publics communaux à caractère industriel : soit directement dans le cadre d'une régie, soit en confiant la gestion à des entreprises privées par le moyen de la gestion déléguée (loi du 6 février 1992) selon le mode de l'affermage ou de la concession, soit par le biais d'une délégation de gestion en prestations de service.

La loi Sapin du 29 janvier 1993 (modifiée par la loi Barnier du 8 février 1995) et les articles L1411-1 à L1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent la procédure à suivre par les Collectivités en terme de mise en place de délégation de service public.

Vu la délibération n° 72-2010 en date du 1er juin 2010 actant le marché à bons de commande de « missions de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux d'infrastructure, de voirie, réseaux divers et hydrauliques ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage » au bureau d'études GAXIEU - 34500 BEZIERS,

Considérant le bon de commande passé au bureau d'études GAXIEU pour l'assistance concernant le choix du mode de gestion et la mise en place du nouveau mode de gestion retenu,

Considérant le rapport, rédigé par le bureau d'études GAXIEU, annexé à la présente délibération en vue du choix du mode de gestion,

Monsieur le Maire propose de déléguer le service de distribution publique de gaz sur le secteur « Cité de la Gare » par concession, avec des hypothèses de durée prévisionnelle de 10 à 15 ans, avec possibilités de variantes de durée par les candidats soumissionnaires retenus lors de l'appel d'offres.

Procédure de vote,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ***D'approuver le recours au mode de gestion de service de distribution publique du gaz, secteur Cité de la Gare, par concession (stockage, approvisionnement, réseau de distribution),***



Affichage du 20-12-2011 au 20-02-2012

- *D'approuver les caractéristiques qualitatives et quantitatives de la délégation du service décrites dans le présent rapport,*
- *D'approuver le phasage de consultation respectant à la fois les prescriptions de délai réglementaires et les contraintes de date de réalisation des travaux,*
- *D'acter l'avis favorable du Comité Technique Paritaire lors de la séance du 15 novembre 2011 sur cette proposition de choix de mode de gestion,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L1411-1 à L1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toute pièce y afférant.*

Urbanisme

12. dossiers divers

Il est proposé aux membres du Conseil d'étudier les dossiers ci-après :

- | | | |
|--------|---|---|
| . CU a | 4 | (MARCUELLO, Notaire – EXPERT IMMO – AYROLLES, Notaire – maître BOUSSOT-PALADEL, Notaire)) |
| . D.P. | 3 | (SCI MS CADEL – MATEOS - JONNEAUX) |
| . P.C. | 3 | ((MORGAN de RIVERY/BENROS – DURAND –SARRAUTE) |

Avis des membres du Conseil « avis favorable »

- | | | |
|----------|---|-------------------------------------|
| . D.P.U. | 3 | (FOISSAC/KEBAIRI – BRICOU – FLOC'H) |
|----------|---|-------------------------------------|

Personne ne veut préempter ? NON

Divers

13. Convention de stage
Entre le L.P.A. Martin Luther King de Narbonne et la Commune pour une élève qui est en classe de « seconde PRO – services aux personnes et aux territoires ».
La durée est de 5 semaines du 11 juin au 13 juillet 2012. Cette élève effectuera 4 semaines en classe de maternelle et 1 semaine au sein du CLAMP.
14. Le C.T.P. (Comité Technique Paritaire) a été saisi, pour avis, dans le cadre du transfert au Grand Narbonne des services de l'eau et de l'assainissement. Lors de la séance du 15 novembre 2011, cet organisme a émis un avis favorable.
15. Contrat « CANON » photocopieurs : remplacement du matériel actuel par un matériel + performant. Il s'agit toujours d'1 contrat de location avec une offre promotionnelle.
16. Subvention du pôle commercial : relance auprès de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) à Montpellier :
Le 29-11-2011 : mail de relance à la DIRECCTE, pas de réponse
Le 07-12-2011 : appel téléphonique à M. TEYSSÉDRE de la DIRECCTE, réponse « A la suite de la transmission des éléments demandés le 23 septembre, le dossier a été instruit et transmis à Paris. Après contrôle, ce dossier est (ou sera) transmis au Ministre pour avis. (Les éléments communiqués devaient être suffisants puisqu'il n'y a pas eu de retour à ce jour). Mais actuellement tout est bloqué, faute de crédits. Il ne faut pas attendre une réponse avant le 1^{er} trimestre 2012 ».
17. Création du SIVOM Corbières Méditerranée
Le 07 décembre 2011, nous avons réceptionné l'arrêté préfectoral, en date du 02 décembre 2011, portant création du SIVOM Corbières Méditerranée.



Affichage du 20-12-2011 au 20-02-2012

La séance ordinaire d'installation du SIVOM Corbières Méditerranée se tiendra le jeudi 22 décembre 2011 à 18H30, 1 rue Jean Coteau – 11130 SIGEAN.

18. Le nouveau policier municipal, Amaury DECOMPS, prendra officiellement ses fonctions Mardi 27 décembre 2011.
Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.
19. Date des vœux de Monsieur le Maire et des élus aux administrés :
Salle CHANTEFUTUR : Vendredi 13 janvier 2012 à 18H00

Questions diverses :

Nicolas AUZOLLE souhaiterait avoir des informations au niveau des travaux de voirie actuellement en cours sur la commune, notamment le chemin du Castellas.

Gérard CARLA : les travaux de voirie de ce chemin devraient être terminés pour la fin de l'année. D'autres secteurs sont également concernés par des travaux de voirie :

- à hauteur du pôle commercial, en bordure de chaussée,
- un petit tronçon en face de la pharmacie,
- au lotissement Bada Solehl
- rue de l'Horte
- au niveau du transfo, près des vestiaires du stade,
- parking, rue du Moulin

Depuis 2 jours les personnels communaux combent les « nids de poule » sur le territoire de la commune.

Le prochain conseil est fixé au Mercredi **25 janvier 2011** à **18 H 15**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 30